



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2018/2019

PROCES-VERBAL N° 31

Réunion du mardi 12 mars 2019

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY – LANOIX

Excusé : M. MARTIN

VILLE DE VILLENEUVE LE ROI (94)

STADE DE GRUSIE – NNI 94 077 01 01

Rendez-vous est pris pour le vendredi 22 mars à 9 h 00 pour une visite des installations sportives. Merci de bien vouloir mettre en configuration l'aire de jeu pour une rencontre, ainsi que l'accès libre aux vestiaires.

Information communiquée à Mme PONTAULT du Service des Sports de VILLENEUVE LE ROI et M. ROUYER, Responsable du club de VILLENEUVE ABLON, et à la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE.

VILLE DE FLEURY MEROGIS (91)

STADE LASCOMBE – NNI 91 235 02 01

La C.R.T.I.S. demande le plan du terrain au 200^{ème} avec la position des mâts pour effectuer le contrôle de l'éclairage du stade Lascombe, celui-ci étant incomplet.

Information communiquée à M. Sébastien BARBEAU, Directeur des Services Techniques, des Sports et de la Culture.

VILLE DE MONTFERMEIL (93)

STADE HENRI VIDAL 1 – NNI 93 047 01 01

La C.R.T.I.S. accuse réception d'un courriel de M. FORTIER, délégué officiel sur le match U 19 R1 du 10 février 2019 opposant Montfermeil F.C. au Red Star F.C.. M. FORTIER signale la possible dangerosité des tribunes ouvertes au public, celles-ci étant actuellement en travaux (voir arrêté de la Mairie de Montfermeil du 11 janvier 2019).

La C.R.T.I.S. rappelle que le club organisateur est responsable de la sécurité des joueurs, dirigeants, officiels et spectateurs.

Communication de la présente information est faite à M. PREVOST, Directeur du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE LA COURNEUVE (93)

GYMNASSE BEATRICE HESS – NNI 93 027 99 01

Installations visitées par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. le lundi 11 mars 2019 dans le cadre du classement initial du gymnase susnommé (contrôle des installations et de l'éclairage). Etaient présents lors de cette visite M. MOKRANE, Directeur des Sports et M. REHOUDJADE de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS. La C.R.T.I.S. est en attente des documents demandés.

A réception de ces derniers, la Commission précise que ce gymnase pourra prétendre à un classement Futsal 2 et EFutsal1 pour l'éclairage.

Communication de de la présente information est faite à M. MOKRANE, Directeur des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

CLASSEMENT ECLAIRAGE REGIONAL

VILLE DE NEUILLY PLAISANCE (93)

STADE MUNICIPAL N° 2 – NNI 93 049 01 02

Mesures relevées par M. REHOUDJA de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS le 14 février 2019.

Total des points : 4629 lux

Eclairage moyen : 185 lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport E min/E max : 0,47

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E5 jusqu'au 27/01/2021.

CLASSEMENT D'UNE INSTALLATION SPORTIVE FUTSAL

VILLE D'ATTAINVILLE (95)

GYMNASSE COMMUNAL – NNI 95 028 99 01

Installations visitées par M. PLASSART de la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE le 20 février 2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement initial de niveau Futsal 2 sous réserve de la C.F.T.I.S..**

CLASSEMENT TERRAIN SYE

VILLE D'ARGENTEUIL (95)

STADE ROGER OUVRARD – NNI 95 018 06 02

Installations visitées par MM. DENIS de la .C.R.T.I.S. et PLASSART de la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE le 25 février 2019.

La C.R.T.I.S. demande un avis favorable **pour une confirmation en niveau 5 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

La Commission précise que ce terrain était anciennement dénommé COUDRAY 2.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NIVEAU**VILLE DE PANTIN (93)****STADE CHARLES AURAY – NNI 93 0556 01 01**

Ce terrain en pelouse naturelle était classé eu niveau 4 jusqu'au 29/12/2018.

Suite à la visite des installations le 18/12/2018, il a été constaté que des travaux sont indispensables pour conserver le niveau 4 (mise aux normes des bancs de touche joueurs, mise en place du banc de délégué et du tunnel).

Dans l'attente que ceux-ci soient effectués, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour un classement niveau 5 jusqu'au 29 décembre 2028.

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau permet de jouer en compétitions jusqu'en Championnat R2 Seniors.

Le rapport de cette visite effectuée par MM. ORTUNO et HORMI est envoyé à M. VALERY, Directeur du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

DOCUMENT A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.**VILLE DE PARIS (75)****STADE BOUTROUX – NNI 75 113 03 01**

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le rapport de vérification des installations électriques des vestiaires et gymnase.